

la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **6 666.66 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2021, au compte 20415.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE.

Délibération 2021-02

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que l'agents remplit les conditions règlementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé au Conseil Municipal :

L'agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps non complet.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement pourvu par l'agent si celui-ci réussit le concours ou l'examen professionnel.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS ET DETR.

Délibération 2021-03

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux substantiels au niveau de la salle des fêtes et de la mairie, portant à la fois sur la rénovation thermique du bâtiment et sur sa transition énergétique, en vue de réduire les charges de fonctionnement de la commune en la matière.

Dans le cadre de la rénovation thermique de ces bâtiments, l'isolation des murs, de la toiture et le remplacement des huisseries, pourront être envisagés.

Dans le cadre de la transition énergétique, le remplacement des luminaires existants, très énergivores, par des plafonniers de type LED permettrait également de maîtriser la consommation d'électricité dans le respect des nouvelles règles liées à la territorialisation de la COP 21.

Avant de faire réaliser une étude et de demander des devis, il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal.

- Oui l'exposé du Maire, le conseil se déclare favorable à la réalisation de cette opération.
- Il autorise le Maire à demander les subventions au titre des fonds de concours et de la DETR, nécessaires au financement de ce projet.

Le choix des entreprises sera fait lors d'un prochain conseil, à l'appui des devis et études réalisées.

INFORMATIONS DIVERSES

Journal de la commune

Le conseil passe en revue le bulletin municipal avant son lancement pour l'impression. Mme Sonia Kéléchian suggère d'en modifier le nom, rappelant qu'il porte celui de leur slogan de campagne.

Après diverses propositions ne permettant pas de mettre tout le monde d'accord, il est décidé de mettre un encart contenant plusieurs choix, dans le bulletin qui sera prochainement distribué à la population. Le nom retenant le plus de voix sera alors choisi.

Gendarmerie

M. Kéléchian s'est rendu à la gendarmerie de Pacy sur Eure pour connaître le gendarme référent de la commune. Il s'est renseigné sur la façon de procéder en tant qu'officier de police judiciaire. Un rendez-vous sera pris à la mairie afin d'informer le Maire et ses adjoints sur leurs pouvoirs de police et les moyens qui sont à leur disposition.

Panneau de signalisation

Mme Anne-Marie Delabre informe l'assemblée sur le fait que le syndicat de voirie va implanter un panneau à la sortie de Bretagnolles, pour indiquer en amont, la présence du pont qui se trouve en bas la côte et ainsi éviter aux conducteurs de poids lourds de s'y aventurer.

Chemin rural

Mme Delabre explique qu'elle a effectué des recherches afin de savoir si le chemin partant de Merrey en direction de La Boissière est devenu privé. Elle a trouvé auprès de la mairie de La Boissière, une délibération mentionnant que la partie située sur le domaine de cette commune à été vendue à M. Pigeon. Il s'avère toutefois qu'aucun acte émanant de la commune de Merrey ne stipule que la partie située sur son domaine aurait été vendue. On peut donc en déduire que ce chemin est en partie public.

Afin de mieux comprendre la problématique, le conseil se rendra sur place prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

Accumulation d'eaux de pluie aux Vaux de Merrey

Mme Delabre demande à l'assemblée s'il serait possible de faire creuser des caniveaux dans les fossés aux abords du chemin, afin de faire évacuer les eaux de pluie, plutôt que ce qu'elles inondent la route des vaux. Le maire propose de faire appel au syndicat de voirie. M. Sully va le contacter. Mme Delabre va, quant à elle, s'adresser à un jardinier afin d'obtenir un devis.

La séance est levée à 20h30.